

# VOVINAM VIỆT VÕ ĐẠO

## Tournoi Mondial Paris-2014

### Hủy Ban Kỹ Thuật Quốc Tế

La Commission Technique Internationale  
The International Technical Board



<http://vovinamworldfederation.com>

134-2013-CTI/FR- 30-10-2013

#### Maître Tran Nguyen Dao

Secrétaire Général du Conseil Mondial des Maîtres.  
Président de la Commission Technique Internationale.



## Règlements Administratifs Tournoi Mondial Paris-2014.

<http://vovinamworldfederation.com>

#### Article 1 : Règlements - Lois - Langues officielles.

1. Toutes les délégations et les participants doivent respecter les règlements administratifs et ceux de la compétition du Tournoi.
2. Les langues officielles du Tournoi Mondial sont le : Français, Anglais et le Vietnamien.

#### Article 2 : Organisateur

Le Tournoi Mondial est organisé par la Fédération Vovinam-Viet Vo Dao France, sur délégation de pouvoir de la Fédération Mondiale de Vovinam Viet Vo Dao, et placé sous la responsabilité de la Commission Technique Internationale.

Le Comité d'Organisation (C.O.) est composé de :

Nom	Administratif
Maitres : NGO Huu Lien et NGUYEN Van Cuong	Les Présidents d'honneur
Maître NGUYEN The Thierry Président de la fédération mondiale	Le Président du Tournoi
Maître MIESCH Philippe Président de la Fédération Vovinam- VVD France	Le Président délégué
NGUYEN Tien Hung	Le Président du Comité d'Organisation
LAMY Alexandre	Le Vice-président du Comité d'Organisation et Responsable d'inscription

<b>FORESTIER Olivier</b>	Responsable de la soirée finale
<b>DAIX Didier</b>	Responsable d'accueil
<b>NGUYEN Tien Hung</b>	Responsable du Site Web
<b>MARTIN Daniel</b>	Responsable du transport
<b>DUCOUSSO Jean-Philippe</b>	Responsable des relations publiques, de la communication et du sponsoring
<b>JEAN-BAPTISTE Paul</b>	Responsable de sécurité
<b>FALEYRAS Alex</b>	Responsable logistique
<b>ALVES Kelton-Patrick</b>	Responsable de décoration
<b>LAMY Alexandre</b>	Responsable d'hébergement - Restauration
<b>DUONG Minh Tam LAROUBINE Sigrid</b>	Responsable média photographie

### Article 3 : Collège Technique

Nom	Technique
<b>Maitre Phan Duong Binh (VN)</b>	Président d'honneur du jury
<b>Maitre LE Cong Danh (Aus)</b>	Président du jury
<b>Maitre NGUYEN Van Dong (Fr)</b>	1 <sup>ère</sup> Vice-président du jury
<b>Maitre NGUYEN The Hung (Usa)</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-président du jury
<b>Maitre NGUYEN Tien Hoi (Ger)</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-président du jury
<b>Maitre GUERRIB Amar (Fr) Maitre Jürgen Schwerdtmann (Ger) Maitre LE Thanh Nhan (Aus)</b>	Directeur des Compétitions
<b>Maitre HA Kim Khanh (Fr) Maitre Vo Trung (Usa)</b>	Responsable de présentation de thèses.
<b>Maitre HA Chi Thanh (Suisse) Maitre Phi Long (Fr)</b>	Responsables des réclamations.
<b>Maitre Crozon Serge (Fr) Maitre Appiah Georges (Ger) Maitre Vershina Maxim (Ukraine)</b>	Directeurs des épreuves combat ceinture noire
<b>Maitre GREGORI Emmanuel (Fr) Maitre Mark Holzwarth (Ger) Maitre NASSOURI Moussa (Burkina-Faso)</b>	Directeurs des épreuves combat ceinture bleu
<b>Maitre Bloume Daniel (Fr) Maitre Sene Abdoulaye (Sénégal) Maitre TK Kevin (Usa)</b>	Directeurs des épreuves Techniques ceinture noire
<b>Maitre Ha Kim Chung (Fr) Maitre HO Quang Thanh Son (Aus) Maitre Seydina Ababacar DIOUF (Sénégal)</b>	Directeurs des épreuves Techniques ceinture bleue
<b>Maitre Tran Antonella (Fr) Maitre Mendez Javier (Esp) Maitre Uladzimir Papou (Biélorussie)</b>	Directeurs des épreuves enfants

### Article 4 : Participation – Invitation

1. Toutes les Fédérations, Associations, Centres, Clubs .... membres de la Fédération Mondiale ou les invités du C.O. peuvent s'inscrire et ce, sans limitation du nombre de participants.

2. Tous les présidents des fédérations nationales, membres de la Fédération Mondiale, les maîtres (*à partir de 4eme Dang*) membre du Conseil Mondial des maitres, et les invités du C.O. sont les invités officiels du Tournoi Mondial. Tous les frais d'hébergement, de l'alimentation et du transport sur place seront pris en charge par le C.O. pendant toute la durée du Tournoi, du **19 au 27 Juillet 2014**.

### **Article 5 : La composition de la délégation**

Chaque délégation doit envoyer une liste officielle de leurs membres au C.O. **avant le 15 Juin 2014** avec les détails suivants :

- Nom, prénom - Date de naissance - Adresse - Nationalité
- No de passeport (*Sauf les pays du CE, Usa, Canada et Australie*)
- Catégorie : Responsable, Compétiteur ou Accompagnateur.
- Grade - Groupe sanguin - Poids (*en kilogramme*)

### **Article 6 : Les responsables de la délégation**

1. Chaque délégation doit être composée des responsables suivants :
  - Un **Responsable de la Délégation** : interlocuteur administratif et représentant de la délégation.
  - Un **Entraîneur** : Interlocuteur de compétition, entraîneur et soigneur de la délégation.
  - Un **Traducteur** : Pour les délégations ne parlant ni Français ni Anglais ni Vietnamien.
2. Une personne peut accumuler deux ou les trois responsabilités désignées ci dessus.
3. L'entraîneur de la délégation, ne peut pas être Compétiteur, membre du Jury ou membre du corps d'Arbitrage.
4. Les compétiteurs - Technique ou Combat - ne peuvent pas faire partie des membres du jury ou du corps d'arbitrage.
5. Chaque délégation participante est autonome, et entièrement responsable de son matériel et des personnes qui en dépendent (*compétiteurs et accompagnateurs*). Le responsable de la délégation est responsable de tous les agissements des membres de leur délégation. La responsabilité du C.O. ne pourra en aucune manière être mise en cause en cas de perte de matériels ou d'objets personnels.

### **Article 7 : Les tenues officielles de la délégation**

1. Le Vo Phuc officiel des compétiteurs est :
  - Le Vo Phuc Bleu officiel du Vovinam-VietVoDao.
  - Un seul écusson officiel du Vovinam-VVĐ sur la poitrine gauche du Vo Phuc.
  - Facultatif : Un seul signe distinctif est toléré, il s'agit du nom du Pays ou de l'Etat ou de la Région de la délégation. Les lettres doivent être de couleur Rouge. Son emplacement

pourrait être sur le bras droit ou sur le dos du VoPhuc. Exemple : « Sénégal », « France », " ou bien « Paris », « Genève ».

- Facultatif : Le nom du compétiteur pourra être apposé sur le Vo Phuc au niveau de la poitrine, à droite, avec les règles suivantes :
  - ❑ Pour les ceintures Bleues : Le nom de couleur Jaune sur fond Bleu marine
  - ❑ Pour les ceintures Noires ou Jaunes : Le nom de couleur Rouge sur fond Jaune.
  - ❑ Pour les ceintures à partir de 4<sup>ème</sup> Dang : Le nom de couleur Blanc sur fond Rouge.

2. La ceinture officielle est :

- Petite ceinture, avec grade (*barrette*) sur le côté gauche. Aucune autre inscription n'est admise sur la ceinture, à l'exception du terme "Vovinam-VietVoDao".
- Niveau Ceinture Bleu : Ceinture Bleu Marine avec les barrettes Jaunes.
- Niveau Ceinture Noire ou Jaune ou 4<sup>ème</sup> Dang : Ceinture Noire avec les barrettes Rouges (*sauf pour les juges et arbitres qui porteront la ceinture jaune avec barrette rouge ou la ceinture rouge bordée de jaune*)

3. Tout participant ne respectant pas ces règles serait exclu de la compétition par le C.O.

## Article 8 : Fonction du Collège Technique

### 1. Arbitre et des juges

- Les Arbitres et les Juges ne peuvent pas être à la fois Compétiteurs ou Entraîneurs
- Les Arbitres et les Juges seront sélectionnés et désignés conjointement par le Président de Jury et le Directeur de Compétition.

### 2. Désignation d'Arbitre et des juges

- Les Juges et les Arbitres doivent être âgés de 18 ans au moins, le jour de compétition.
- Pour être Juge des épreuves de combat Ceinture Noire, Les candidats doivent être de niveau ceinture noire 4<sup>ème</sup> DANG minimum
- Pour être Arbitre, les candidats doivent être de niveau ceinture noire 3<sup>ème</sup> DANG minimum.

### 3. Désignation des juges de Chronomètre et les médecins

- La présence d'un médecin ou celle d'une équipe de secouristes brevetés est obligatoire. Leur rôle est d'assurer tous les besoins de soins médicaux qui surviendraient dans l'enceinte où se déroule la compétition.
- Les juges de chronomètre, les médecins, les secouristes, les tapis, les matériels de compétitions... sont sélectionnés et désignés par le Président du Comité d'Organisation

## Article 9 : Le Président du Jury

Il a pour rôle de :

- Désigner les Arbitres et les Juges avec le Directeur de la Compétition.

- Avec l'aide de ses Adjointes, contrôler le bon fonctionnement des jurys.
- Arbitrer et garantir la juste appréciation des membres du Jury.
- Prendre des mesures disciplinaires contre les compétiteurs ou les délégations qui ne respectent pas les règles.
- Signer les feuilles de résultat final de chaque épreuve et les diplômes décernés aux compétiteurs

## **Article 10 : Le Directeur des Compétitions**

Il a pour rôle de :

- Désigner les Arbitres et les Juges avec le Président de Jury.
- Coordonner l'ensemble des épreuves du Tournoi.
- Arbitrer et prendre des décisions pour tous les problèmes liés à la compétition non prévus dans les règlements.

## **Article 11 : Assurance – Sécurité**

1. Tous les compétiteurs - technique ou combat - doivent disposer d'une licence et/ou d'une assurance et d'un certificat médical (apte pour compétition) de leur pays d'origine. L'examen médical préalable à la compétition doit comporter un examen clinique complet qui s'attachera plus particulièrement aux appareils cardio-vasculaires, locomoteurs et au revêtement cutané. Le C.O. dégage toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.
2. Dans le cas où le pays du compétiteur ne disposerait pas d'assurance sportive, le responsable de la délégation du pays en question, doit impérativement avertir le C.O. et doit souscrire une assurance sportive auprès des sociétés d'assurances sélectionnées par le C.O.

## **Article 12 : Contrôle antidopage**

1. Des contrôles anti-dopage peuvent être opérés à tout moment. Ces contrôles sont effectués sur l'initiative du Comité d'Organisation du Tournoi.
2. Si un combattant est contrôlé positif, des sanctions disciplinaires sévères seront appliquées
3. Les Entraîneurs, les Responsables des délégations et toutes personnes qui auraient contribué directement ou indirectement au dopage sont passibles des mêmes sanctions disciplinaires.
4. Sont considérés comme positifs les combattants qui refuseraient de se soumettre au contrôle

## **Article 13 : Discipline - sanction.**

1. Sont formellement interdites toutes discussions, revendications ou manifestations de caractère politique, racial ou religieux durant les compétitions.

2. En cas de non-respect d'une des règles énoncées dans ce règlement, le C.O. se réserve le droit de sanction qui pourrait aller jusqu'à l'exclusion d'une ou plusieurs personnes, voir même l'ensemble de la délégation sans droit de recours possible.

#### **Article 14 : Hors règlement**

Tout événement non prévu dans les précédents articles sera décidé par le C.O.